

Le SPASEEN-FO National tient à assurer de son complet soutien l'ensemble des collègues du service interacadémique des Affaires Juridiques d'Ile-De France et des DAJ académiques, mais également à tous les personnels des services et EPLE.

Aujourd'hui, certains sont menacés de mort suite à la véritable campagne publique de dénigrement engagée à leur encontre !

Il ne s'agit pas de remettre en cause le harcèlement subi par l'élève décédé la semaine dernière.

Le SPASEEN-FO adresse son soutien et ses condoléances à toutes les familles et les proches touchés par ces drames.

Le SPASEEN-FO rappelle que le harcèlement est quotidien et partout dans l'Éducation Nationale, qu'il touche les élèves comme les personnels.

Un harcèlement longtemps caché au nom du « pas de vague ».

Il est trop facile de faire porter l'opprobre sur les personnels, nos collègues des services juridiques.

Pour rappel, un fonctionnaire est tenu au devoir d'obéissance quel que soit son grade et ses fonctions sauf si l'ordre est manifestement illégal.

Le SPASEEN-FO rappelle qu'aucun acte administratif, aucun courrier académique ne peut être adressé à un usager sans porter la signature – directe ou par délégation – d'un recteur. La responsabilité est à porter par les directions académiques qui en ont été à l'initiative et qui l'ont signé comme tant d'autres !

Pour le SPASEEN-FO, l'autonomie croissante des EPLE et de leur gestion, le démantèlement des services académiques à travers notamment cette politique de régionalisation/territorialisation, la remise en cause de la distinction entre le grade et l'emploi, des missions des personnels, de leur mobilité au nom de la loi de transformation de la Fonction publique que nous combattons sont aussi clairement à l'origine de cette situation.

Pour le SPASEEN-FO, la territorialisation de l'Éducation nationale qui donne plus de prérogatives aux académies et aux recteurs a pour conséquence de déresponsabiliser les décideurs et doit être abandonnée.

Le SPASEEN-FO demande un cadre national cohérent, seule garantie du respect des règles et de l'égalité de traitement.

Concernant la situation vécue par les personnels du service interacadémique de la DAJ Ile de France, la protection juridique et toutes les mesures statutaires nécessaires doivent être octroyées par les trois recteurs franciliens en urgence aux collègues menacés !

Le SPASEEN FO pour sa part a une position claire et défendra toujours les intérêts matériels et moraux des personnels : le droit à la protection, le statut, les missions et l'école républicaine.

Se syndiquer

Se rendre sur notre site :

<https://spaseenfo.fr>

Prendre contact

Tél. 01.56.93.22.93 / spaseen@fo-fnecfp.fr

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex



Spaseen_FO



SPASEEN.FO.national

